

---

## **APPEL POUR REUSSIR ENSEMBLE LA NECESSAIRE EVOLUTION DU SEDIF**

---

Vitale pour l'Homme, l'eau ne peut être considérée comme un bien de consommation, même si sa fourniture aux usagers a un coût.

La loi a reconnu aux communes et donc à ses élus, la responsabilité d'assumer le service public de la production et de la distribution de l'eau potable dans notre pays. Dans ce cadre, les délégués des communes regroupées au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France doivent être, dans leur diversité, les porteurs des priorités suivantes :

- garantir la qualité sanitaire, la sécurité et la continuité de l'alimentation en eau à hauteur des besoins des territoires que le SEDIF a la mission de desservir,
- remplir cette mission en préservant l'environnement, en veillant au respect d'une ressource qui fait défaut à tant de populations de notre planète et en participant à la solidarité avec les territoires du monde qui souffrent du manque d'eau potable,
- maîtriser les coûts du service de l'eau et leur évolution au cours des prochaines années, en assurant une transparence totale de la gestion de ce service, afin de garantir aux usagers qu'ils bénéficieront bien des meilleures prestations au meilleur prix.

La mandature qui s'ouvre est marquée par le terme, au 31 décembre 2010, du contrat de régie intéressée qui lie le SEDIF à la société Véolia (ex Compagnie générale des eaux) depuis 1962. Malgré les nombreux avenants apportés au fil du temps à ce contrat, sa forme actuelle n'est plus adaptée au cadre législatif et réglementaire en vigueur. Le SEDIF doit donc, à l'occasion de cette échéance, décider d'un nouveau mode de gestion, qui ne pourra en aucun cas être la reconduction de la situation actuelle.

Par conviction, les délégués signataires du présent appel sont favorables à une gestion publique de l'eau, sous forme d'une régie publique.

Le Comité sortant unanime a mis à l'étude les quatre scénarii juridiques possibles pour l'avenir. Nous entendons que ces différentes options fassent l'objet d'une étude détaillée et d'un débat approfondi devant le Comité syndical mais aussi au sein des Conseils municipaux et avec les usagers, afin qu'une décision démocratique et éclairée, permettant de répondre aux priorités ci-dessus énoncées, soit prise dans des délais compatibles avec la mise en œuvre de toutes les options étudiées.

A ce titre, nous présenterons une candidature de rassemblement à la présidence du SEDIF. Au-delà de l'élection du président, nous sommes déterminés à continuer de peser, au sein du Comité et par la voix de nos représentants au Bureau, sur les décisions stratégiques et la gestion quotidienne du Syndicat. Nous réaffirmons notre attachement au SEDIF et notre volonté d'engager la recherche de synergies avec les autres collectivités de l'agglomération parisienne gérant des services de l'eau, en particulier la ville de Paris.

Sans remettre en cause la représentation de chacune des communes membres, nous nous engageons à œuvrer pour une évolution de la gouvernance du Syndicat permettant de prendre en compte la représentativité des populations desservies et de mieux les associer à la gestion du service public de l'eau.